

Québec, le 6 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la pétition de 476 signataires, déposée à l'Assemblée nationale par le député de Mercier, Monsieur Amir Khadir, le 11 juin dernier. L'intervention réclamée se résume ainsi : « Nous, citoyens et citoyennes du Québec, demandons l'abolition de taxe foncière et le remplacement de celle-ci par une taxe progressive et progressiste. »

L'impôt foncier constitue une source de revenu bien adaptée à la réalité des municipalités. Il est relativement peu coûteux à administrer et il est peu vulnérable à l'évasion fiscale. Bref, il assure l'imputabilité des élus municipaux à l'égard de leurs électeurs.

Afin d'assurer que tous contribuent équitablement au financement des dépenses publiques, le régime fiscal québécois combine un ensemble de taxes imposées sur des bases différentes, notamment l'impôt sur le revenu, la taxe de vente et l'impôt foncier, dont le poids est moins important au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord. Le résultat est un régime fiscal globalement plus progressif que ceux de la plupart des autres juridictions d'Amérique du Nord. Le remplacement de l'impôt foncier par une autre source de revenus pourrait rompre cet équilibre et nuire à la compétitivité fiscale du Québec.

Par ailleurs, il n'est pas exact d'affirmer que l'impôt foncier n'évolue pas au même rythme que la capacité de payer des contribuables. En effet, la valeur des immeubles constitue la base de répartition de la taxe foncière. Celle-ci n'évolue pas selon l'augmentation de la valeur foncière elle-même, mais selon celle des dépenses de la municipalité, qui ajuste annuellement ses taux de taxes en conséquence.

...2

Le gouvernement a néanmoins posé certains gestes ou entrepris certaines démarches pour apporter des améliorations au régime de la taxation foncière. Ainsi, le budget du 26 mars 2015 a annoncé la mise en place, à compter de 2016, d'un programme visant à accorder une aide aux personnes âgées visées par des augmentations de taxes foncières excédant la moyenne de façon marquée.

De même, le gouvernement a entrepris une démarche de redéfinition des relations Québec-municipalités, qui abordera notamment la question du financement des municipalités dans une perspective de simplification et d'imputabilité.

Veuillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le ministre,



PIERRE MOREAU